

ENGIE lance « Ma conso+ » en partenariat avec Netatmo : une solution connectée pour suivre en temps réel sa consommation électrique et connaître les appareils les plus énergivores

Afin d'aider les particuliers à adapter leurs habitudes de consommation, ENGIE lance un nouveau service, « Ma conso + ». Fondé sur une solution qui allie un Émetteur Radio Linky (ERL) élaboré en partenariat avec Netatmo, le spécialiste des objets connectés, un compteur Linky™ et une technologie d'analyse des données de consommation, le service « Ma conso+ » d'ENGIE permet d'identifier les appareils les plus énergivores à domicile et ainsi de mieux adapter ses habitudes de vie.

Mieux maîtriser sa consommation d'énergie en changeant ses habitudes

Le service « Ma conso+¹ » présente trois fonctionnalités :



- **Le suivi en temps réel de la consommation globale du foyer :**

Cette fonctionnalité, disponible directement depuis l'application « ENGIE.particuliers », assure le suivi de la consommation électrique du domicile en temps réel. Il permet aux clients ENGIE de consulter leur historique et prévisions² de consommation, mis à jour en continu en kWh et en euros.

- **La mesure du coût de fonctionnement en électricité des appareils électroménagers³, dispositif unique sur le marché aujourd'hui :**

« Ma conso+ » d'ENGIE permet aux particuliers de déterminer, en moins de dix minutes, combien consomment les petits équipements du quotidien -

bouilloires, cafetières, sèche-cheveux, ordinateurs, consoles de jeux, micro-ondes et bien d'autres.

- **La mesure de la puissance instantanée et du risque de disjonction :**
Cette fonctionnalité permet d'indiquer aux utilisateurs que le compteur risque de disjoncter lorsqu'ils allument un appareil, et les incite ainsi à modifier leurs usages.

Un service clé en main, simple d'installation et d'utilisation

« Ma conso+ » fonctionne à l'aide d'un kit ENGIE, co-développé avec Netatmo, composé d'un émetteur radio qui se branche sur le compteur Linky™ et d'un récepteur qui se branche sur une prise électrique au domicile du client. L'émetteur radio ENGIE permet de récupérer les données de consommation et de les communiquer directement aux utilisateurs. Simple d'installation, ce kit peut être facilement placé par les clients sur leur équipement. Un manuel d'installation est fourni.

La souscription se fait uniquement en ligne sur le site particuliers.engie.fr.

Le service « Ma conso+ » d'ENGIE est disponible au prix de 2€ TTC/mois⁴.

Du 28 mars au 8 avril 2022, les clients bénéficient d'une promotion de 6 mois d'abonnement offerts⁵.

Exemple : la consommation d'un sèche-cheveux avec « Ma conso+ » d'ENGIE

Comment savoir combien consomme un sèche-cheveux au sein d'un domicile après l'installation de « Ma conso+ » ?

- L'utilisateur démarre son sèche-cheveux³ après avoir sélectionné la fonctionnalité de mesure des équipements du service "Ma conso+" dans l'application ENGIE.
- Après avoir utilisé son sèche-cheveux, le particulier arrête l'appareil, stoppe la mesure en cours et complète les paramètres demandés par l'application (comme la fréquence hebdomadaire d'utilisation du sèche-cheveux).
- L'application lui indique alors le coût annuel d'utilisation du sèche-cheveux en électricité, en fonction des habitudes d'utilisation de cet appareil dans son foyer.

Pour l'instant, "Ma conso+" permet de mesurer la consommation des petits appareils qui peuvent être allumés moins de 10 minutes, en discontinu. La solution ne permet pas encore de mesurer les gros appareils de type réfrigérateur qui ne peuvent pas être éteints ou encore lave-linge dont la durée d'utilisation est d'au moins une heure.

Prérequis d'installation :

- Disposer d'un compteur Linky™ sans scellé (pour pouvoir enlever le capot sans enlever de bague en plastique).
- Avoir une adresse électronique, un smartphone, et une connexion wifi.

Le service « Ma conso+ » est réservé aux particuliers détenteurs d'un contrat d'électricité ENGIE⁶.

A propos d'ENGIE France BtoC

ENGIE France BtoC est l'entité du groupe ENGIE dédiée à la commercialisation d'énergie (gaz naturel et électricité) et des services associés aux clients particuliers et petits professionnels en France. ENGIE France BtoC compte 7 000 collaborateurs dont 3 000 techniciens et plus de 200 agences via sa filiale ENGIE Home Services.

Nos équipes innovent chaque jour pour faire d'ENGIE France BtoC l'acteur de référence sur les marchés des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, du confort durable et des nouveaux usages. Notre ambition est d'aider nos clients à agir en faveur de la transition énergétique, en consommant moins et mieux, et de les accompagner ainsi vers une utilisation plus frugale et maîtrisée de l'énergie.

A propos de Netatmo

Netatmo, leader de la maison intelligente, conçoit des produits simples et intelligents pour une maison plus sûre et plus confortable. Depuis sa création en 2011, Netatmo s'engage à concevoir et commercialiser des produits sans frais d'abonnement nicôût additionnel, 100% sécurisés et évolutifs. Netatmo propose aujourd'hui 13 produits et accessoires dans le domaine de la maison intelligente. Utiles et simples d'utilisation, ces produits facilitent le quotidien de chacun tout en améliorant le bien-être à la maison. Depuis 2018, Netatmo fait partie du Groupe Legrand, spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Contacts Presse ENGIE France BtoC : Agence RPCA

Cathy Bubbe - c.bubbe@rpca.fr - 06 19 68 54 94

Jessica Djaba- j.djaba@rpca.fr - 06 20 65 71 44

Mary Barthe - mary.barthe@hkstrategies.com - 06 12 62 08 45

¹ Le service payant « Ma conso+ » vise à permettre au client de suivre sa consommation d'électricité et la puissance instantanée en temps réel et de lui permettre d'accéder à des conseils personnalisés pour l'aider à gérer son budget énergie. Ce service est basé sur une solution de lecture en temps réel des informations du compteur Linky notamment la courbe de charge du logement du client. Pour bénéficier de ce service, le client a accès à une application mobile, de la documentation associée et du matériel fournis et appartenant à ENGIE.

Offre réservée aux clients ENGIE titulaires d'une offre à prix en marché en électricité (hors Happ'e) et dont le logement est équipé d'un compteur communicant.

² La prévision est disponible à partir du moment où ENGIE dispose de 15 jours de données de consommation d'électricité complets.

³ Il est nécessaire que l'équipement puisse être éteint avant et après la mesure pour pouvoir en mesurer la consommation. Une fois la mesure lancée, aucun autre appareil ne doit s'allumer ou s'éteindre pendant la mesure. Les mesures effectuées sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Le temps de mesure est limité à 10 minutes et cette dernière a une précision au Watt-heure près.

⁴ Ce prix correspond au service uniquement. L'équipement est prêté au client pendant toute la durée du contrat de service Ma conso+, et reste la propriété d'ENGIE.

En cas de résiliation du service Ma conso+, le client s'engage à restituer l'équipement mis à sa disposition dans un bon état. A défaut, le client en sera tenu pour responsable et devra rembourser à ENGIE la valeur de l'équipement. A cet effet, ENGIE procédera à la facturation dudit équipement au prix de trente (30) euros TTC, s'il n'est pas restitué ou restitué en mauvais état.

⁵ Bénéficiez de 6 mois d'abonnement offerts sur le service Ma conso+ : Offre valable pour toute demande de souscription, effectuée entre le 28/03/2022 et le 31/05/2022 inclus, du service Ma conso+ pour votre offre d'électricité à prix de marché ENGIE (hors Happ'e) sur la page <https://particuliers.engie.fr/electricite/contrat-electricite/service-ma-conso-plus.html> ou pour toute souscription simultanée d'une offre d'électricité à prix de marché ENGIE (hors Happ'e) sur le site <https://particuliers.engie.fr/>, dans la limite des 5000 souscriptions. La remise est versée en une seule fois et apparaîtra sur votre prochaine facture, sous réserve de la vérification par ENGIE de la conformité de votre offre d'énergie et le cas échéant, de son activation. Offre réservée aux clients particuliers, et disponible pour tout lieu de consommation situé en France métropolitaine, hors Corse, sur les zones géographiques où ENGIE commercialise des contrats de vente à prix de marché d'électricité auprès des clients particuliers. Limitée à une remise par foyer (identifié par le Point de Livraison) sur toute la durée de l'opération et dans la limite des 5000 souscriptions, non cumulable avec toute autre réduction ou opération promotionnelle d'ENGIE.

⁶ Sauf Happ'e